

Bruxelles, le 18 novembre 2025
(OR. en)

15519/25

RECH 505
COAFR 317

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13647/25 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations avec la République fédérale du Nigeria en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République fédérale du Nigeria sur la coopération scientifique et technologique - Adoption

1. Le 6 octobre 2025, la Commission a présenté au Conseil une recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la République fédérale du Nigeria en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République fédérale du Nigeria sur la coopération scientifique et technologique¹.
2. Lors de sa réunion du 16 octobre 2025, le groupe "Recherche" a examiné la recommandation de la Commission ainsi que les directives de négociation.
3. Le groupe "Recherche" a marqué son accord sur le texte à l'issue d'une consultation écrite qui s'est achevée le 31 octobre 2025.

¹ Doc. 13647/25 + ADD 1.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la République fédérale du Nigeria en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République fédérale du Nigeria sur la coopération scientifique et technologique, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14663/25, ainsi que les directives de négociation qui figurent dans le document 14663/25 ADD 1.
 5. Le Parlement européen en sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et la décision et les directives de négociation lui seront transmises.
 6. La décision du Conseil sera publiée au Journal officiel, conformément à l'article 17, paragraphe 2, point b), du règlement intérieur du Conseil.
-